

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 18
Votants : 20

L'an deux mil dix-neuf, le 9 avril, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2019

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. AUROY Olivier, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, Mme GOUMILLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme DUGUET Nicole), M. MERILLOU Stéphane, M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. VINCENT François

Secrétaire de séance : M. SCHOENDORFF Frédéric

Affiché le : 11/04/2019

5. SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par la Commission des Sports et la Commission des Finances concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019.

D'une manière générale, les subventions accordées ne seront versées que :

- si le dossier de demande est adressé en temps utile à la commune,
- s'il est totalement complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder, pour l'année 2019, les subventions telles qu'elles apparaissent sur le document annexé,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019,**
- **de ne verser la subvention que si le dossier est dûment complété,**
- **de donner au Maire ou à son représentant toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire

Jean-Louis NOUHAUD